

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 19 juin 2023 à 19 h au lieu ordinaire, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

Les conseillers MM. Luc Marsan, François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absences :

Les conseillères M^{mes} Jasmine Sharma, Karine Lechasseur et Diane Morin.

Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

Minute de réflexion

23-06-0600 Ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 19 juin 2023 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE »

23-06-0601 Adoption des procès-verbaux

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 et celui de la séance extraordinaire du 12 juin 2023 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

« ADOPTÉE »

23-06-0602 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 12 juin 2023

Le maire Guy Pilon mentionne que le Conseil a tenu une séance extraordinaire le 12 juin 2023 et invite le directeur général Olivier Van Neste à en résumer les décisions prises.

23-06-0603 Période de questions

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui.

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

23-06-0604 Association Animation Jeunesse Vaudreuil / Camps de jour 2023 / Familles ukrainiennes / Aide financière

CONSIDÉRANT que l'organisme Association Animation Jeunesse Vaudreuil prévoit dans son budget annuel 9 820 \$ pour offrir des places gratuites en camps de jour pour les familles défavorisées via le programme d'aide financière Accès-loisirs Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT qu'Association Animation Jeunesse Vaudreuil a déjà octroyé 11 155 \$ d'aide financière à cet effet pour l'été 2023;

CONSIDÉRANT que de nouvelles demandes d'aide financière de la part de familles ukrainiennes ont été reçues par l'organisme;

CONSIDÉRANT la politique du vivre-ensemble et l'importance pour la Ville de mettre en œuvre des conditions favorables à l'établissement des nouveaux arrivants sur son territoire;

CONSIDÉRANT que cet organisme prévoit recevoir d'autres demandes d'aide financière;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant maximal de 11 290 \$ soit versé à l'organisme Association Animation Jeunesse Vaudreuil pour les frais d'inscription d'enfants de familles ukrainiennes, nouvellement arrivées au Québec et ayant besoin de soutien financier, aux camps de jour offerts en 2023.

« ADOPTÉE »

23-06-0605 Nomination du maire suppléant / Mois de juillet, août, septembre et octobre 2023

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseiller M. Paul M. Normand soit nommé maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2023.

« ADOPTÉE »

23-06-0606 Étude de faisabilité / Centre de congrès et hôtel / Participation financière de la Ville

CONSIDÉRANT la demande formulée par Développement Vaudreuil-Soulanges de participer financièrement à une étude de faisabilité à raison du tiers du coût;

CONSIDÉRANT l'offre de service présentée par la firme Horwath HTL en partenariat avec la firme Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L. au coût de 42 100 \$ taxes applicables non comprises;

CONSIDÉRANT les avantages reliés au tourisme d'affaires;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte de participer financièrement à cette étude de faisabilité d'un projet de centre de congrès et d'hôtel par la firme Horwath HTL en partenariat avec la firme Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L. à raison du tiers du coût.

« ADOPTÉE »

23-06-0607 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / Règlement d'emprunt (parapluie) n° 1838 / Acquisition d'immeubles et de terrains assujettis au droit de préemption

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue du 12 au 16 juin 2023 inclusivement pour le Règlement d'emprunt n° 1838 intitulé :

« Règlement décrétant un emprunt de 9 700 000 \$ pour l'acquisition d'immeubles et de terrains assujettis au droit de préemption (Règlement parapluie) »;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt n° 1838 est de 29 123;

CONSIDÉRANT que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 2 923;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande valide n'a été reçue;

PAR CONSÉQUENT, le Règlement d'emprunt n° 1838 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

23-06-0608 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / Règlement d'emprunt (parapluie) n° 1839 / Acquisition d'immeubles et de terrains

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue du 12 au 16 juin 2023 inclusivement pour le Règlement d'emprunt n° 1839 intitulé :

« Règlement décrétant un emprunt de 9 700 000 \$ pour l'acquisition d'immeubles et de terrains (Règlement parapluie) »;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt n° 1839 est de 29 123;

CONSIDÉRANT que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 2 923;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande valide n'a été reçue;

PAR CONSÉQUENT, le Règlement d'emprunt n° 1839 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

23-06-0609 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / Règlement d'emprunt n° 1823-01 / Services professionnels / Infrastructures municipales dans le secteur des boulevards de la Cité-des-Jeunes et de la Gare / Réaménagement de la bretelle de la sortie 2 de l'A-30 direction est / Projet de l'Hôpital Vaudreuil-Soulanges / Augmentation de la dépense et de l'emprunt

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue du 12 au 16 juin 2023 inclusivement pour le Règlement d'emprunt n° 1823-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1823 afin d'augmenter la dépense pour un montant additionnel de 2 186 000 \$ et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 040 000 \$ »;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt n° 1823-01 est de 27 650;

CONSIDÉRANT que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 2776;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande valide n'a été reçue;

PAR CONSÉQUENT, le Règlement d'emprunt n° 1823-01 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

23-06-0610 Commission municipale du Québec / Exemption de taxes foncières / Arc-en-Ciel (Vaudreuil-Soulanges)

CONSIDÉRANT que, conformément à la Loi sur la fiscalité municipale, la Commission municipale du Québec (CMQ) doit consulter la Ville avant de se prononcer sur une demande de reconnaissance pour fins d'exemption de taxes;

CONSIDÉRANT que l'organisme Arc-en-Ciel (Vaudreuil-Soulanges) a demandé une reconnaissance à cette fin à la CMQ;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la CMQ soit informée que la Ville ne s'objecte pas à la demande déposée dans le dossier CMQ-60298-002.

« ADOPTÉE »

23-06-0611 Acquisition / Lot 6 444 014 / Lot de grève / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT les résolutions 08-11-994, 09-05-352 et 21-06-482 prévoyant l'acquisition de lots de grève situés à proximité du parc Esther-Blondin et les demandes formulées à cet effet à la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État;

CONSIDÉRANT que les documents d'arpentage en lien avec lesdites demandes ont été déposés au Greffe de l'arpenteur général du Québec le 27 avril 2023 et que la délimitation du lot 6 444 014 a été officialisée le 21 avril 2023 au Registre foncier du Québec;

CONSIDÉRANT que le lot 6 444 014 du cadastre du Québec, récupéré à même le lit du lac des Deux Montagnes, contient une superficie totale de 4 391 mètres carrés et présente une ligne sinueuse de rive d'une longueur totale de 176,7 mètres linéaires;

CONSIDÉRANT l'offre de vente, datée du 5 mai 2023, transmise à la Ville par la Direction de l'émission et de la gestion des droits d'occupation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), et ce, pour un montant total de 1 149,47 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT l'opportunité d'acquérir ce lot afin de consolider les titres de propriété pour l'ensemble du parc Esther-Blondin;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte l'offre de vente formulée par la Direction de l'émission et de la gestion des droits d'occupation du MELCCFP en date du 5 mai 2023;

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente du lot 6 444 014 à la Ville ainsi que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette acquisition soit financée par le fonds de parcs et terrains de jeux.

« ADOPTÉE »

23-06-0612 Entente intermunicipale / Fourniture de services / Aréna de la Cité-des-Jeunes / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT les municipalités situées sur l'île Perrot veulent établir depuis plusieurs années un aréna sur l'île et que les démarches pour l'obtention de subventions pour la réalisation de ce projet ont été infructueuses à ce jour;

CONSIDÉRANT l'aréna de la Cité-des-Jeunes, situé au 2580, chemin Paul-Gérin-Lajoie dans le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion, est actuellement à vendre et que bien qu'il soit situé hors du territoire de l'île Perrot, son utilisation par les municipalités de l'île Perrot permettrait de maintenir et même d'accroître l'offre d'activités sportives, récréatives et communautaires pour leurs citoyens et les associations de la région;

CONSIDÉRANT les Villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de Pincourt et la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil désirent exploiter temporairement un aréna municipal sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la Ville de Vaudreuil-Dorion souhaite acquérir l'immeuble requis pour réaliser ce projet conditionnellement à la conclusion d'une entente de fourniture de services avec les Villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de Pincourt et la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil;

CONSIDÉRANT les Villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de Pincourt et la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil concluront entre elles une entente détaillant les modalités d'exploitation de cet aréna;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente de fourniture de services avec les Villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de Pincourt et la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, d'une durée de cinq ans, dont le texte sera substantiellement conforme à celui accompagnant la recommandation du Service du greffe et des affaires juridiques en date du 16 juin 2023, le tout suivant la conclusion d'une entente d'exploitation de cet aréna entre ces dernières;

QUE le directeur général soit autorisé, pour et au nom de la Ville, à entamer des négociations avec le propriétaire de l'aréna de la Cité-des-Jeunes aux fins de son acquisition.

« ADOPTÉE »

23-06-0613 Dépôt / Liste des comptes – échéance du 2 juin 2023

Le Conseil prend acte du dépôt et paiement de la liste des comptes payés en date du 2 juin 2023 totalisant un montant de 3 820 747,44 \$.

23-06-0614 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt n° 1834 / Plans et devis, surveillance et honoraires professionnels / Aménagement du parc-école des Quatre-Saisons dans le secteur de la gare Vaudreuil et de huit terrains de tennis dans le secteur Dorion-Gardens / Approbation MAMH

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) approuvait, en date du 24 mai 2023, le Règlement d'emprunt n° 1834 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance, les honoraires professionnels et les travaux d'aménagement du parc-école des Quatre-Saisons dans le secteur de la gare Vaudreuil et de huit terrains de tennis dans le secteur Dorion-Gardens, incluant tous les travaux connexes, en décrétant une dépense et un emprunt de 9 750 000 \$ à ces fins;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt prévu à l'entente avec la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMH, soit 9 750 000 \$, en attendant l'émission des obligations;

QUE le trésorier ou trésorier adjoint soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

23-06-0615 Mouvements de main-d'œuvre

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste des mouvements de main-d'œuvre datée du 6 juin 2023 présentée par la directrice du Service des ressources humaines et approuvée par la Direction générale.

« ADOPTÉE »

23-06-0616 Service des loisirs et de la culture / Nomination / Technicienne en documentation

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 14 juin 2023;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée la nomination de M^{me} Rachel Lawson au poste régulier de technicienne en documentation au sein de la division – Bibliothèque du Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 14 août 2023, au salaire prévu à l'annexe C – classe 8 de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M^{me} Lawson est réputée avoir complété sa période d'essai de 960 heures conformément à l'article 16.04 – Changement de statut de la convention collective de travail des employés cols blancs en vigueur;

QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Lawson.

« ADOPTÉE »

23-06-0617 Service des loisirs et de la culture / Affectation temporaire au poste de coordonnatrice – Culture

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 5 juin 2023;

CONSIDÉRANT les modalités prévues à l'article 16.03 – Poste vacant de façon temporaire de la convention collective de travail des employés cols blancs en vigueur;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M^{me} Mélissa Gagné, technicienne – Loisirs et culture, soit affectée temporairement au poste de coordonnatrice – Culture dans le cadre d'un remplacement pour un congé de maternité suivi d'un congé parental, et ce, à compter du 25 juillet 2023 jusqu'au retour à temps complet de la titulaire du poste ou au plus tard le 9 juillet 2024;

QUE le salaire octroyé à M^{me} Gagné durant cette période soit celui prévu à la classe 9 de l'échelle salariale des employés cols blancs le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

23-06-0618 Dépôt / Procès-verbal du Comité de santé et sécurité du travail – Piscine / Réunion du 24 mai 2023

Le Conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité du travail des employés cols blancs – Piscine tenue le 24 mai 2023.

23-06-0619 Service des travaux publics / Création de poste / Technicien en mécanique du bâtiment

CONSIDÉRANT que les besoins organisationnels du Service des travaux publics justifient la création du poste de technicien en mécanique du bâtiment;

CONSIDÉRANT que ledit poste a fait l'objet d'une évaluation réalisée conjointement par les représentants de l'Employeur et les représentants du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1432 (FTQ) le 2 juin 2023;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le poste de technicien en mécanique du bâtiment soit créé au sein du Service des travaux publics en date de la présente et que le salaire octroyé pour ce poste soit positionné à la classe 10 de l'échelle salariale incluse à la convention collective de travail des employés cols blancs en vigueur, et ce, conformément à l'évaluation réalisée conjointement par les parties patronale et syndicale le 2 juin 2023;

QUE ledit poste relève du chef de division – Entretien des bâtiments, des équipements et du matériel roulant au sein du Service des travaux publics;

QUE la présente résolution a préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans la convention collective de travail des employés cols blancs en vigueur et tout autre document ayant une valeur légale.

« ADOPTÉE »

23-06-0620 Club de natation Les Citadins / Inscriptions 2022-2023 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que l'organisme Club de natation Les Citadins a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants résidant à Vaudreuil-Dorion et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 8 427,98 \$ soit remboursée à l'organisme Club de natation Les Citadins pour les frais d'inscription de 54 athlètes pour la saison 2022-2023, le tout conformément à la liste soumise.

« ADOPTÉE »

23-06-0621 Club de tennis de Vaudreuil-Dorion / Inscriptions printemps 2023 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que l'organisme Club de tennis de Vaudreuil-Dorion a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants résidant à Vaudreuil-Dorion et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 582,50 \$ soit remboursée à l'organisme Club de tennis de Vaudreuil-Dorion pour les frais d'inscription de 22 athlètes pour la saison printemps 2023, le tout conformément à la liste soumise.

« ADOPTÉE »

23-06-0622 Accréditation d'organismes / Politique de reconnaissance et de soutien des organismes culturels, sportifs et communautaires

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes culturels, sportifs et communautaires en août 2019;

CONSIDÉRANT les demandes de reconnaissance soumises par les organismes du milieu;

CONSIDÉRANT les recommandations émises par le comité consultatif pour la reconnaissance et le soutien des organismes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée l'accréditation des organismes suivants :

- Ultimate Vaudreuil-Dorion;
- Maison des jeunes de Vaudreuil-Dorion;
- Organisme voué aux personnes atteintes de cancer (OVPAC).

« ADOPTÉE »

23-06-0623 Association Animation Jeunesse Vaudreuil / Camps de jour et service d'accompagnement des enfants handicapés / Contributions 2023

CONSIDÉRANT que la Ville confie à l'organisme sans but lucratif Association Animation Jeunesse Vaudreuil l'organisation et la gestion des camps de jour et du service d'accompagnement des enfants handicapés;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le trésorier soit autorisé à verser à l'organisme Association Animation Jeunesse Vaudreuil, à titre d'aide financière, sur présentation d'une demande de paiement, les sommes réclamées pour chacun des volets suivants jusqu'à concurrence des montants inscrits, tels que prévus au budget 2023 :

- volet « Camps de jour » 180 000 \$;
- volet « Accompagnement » 166 000 \$.

« ADOPTÉE »

23-06-0624 Financement supplémentaire / Programme d'accompagnement en loisir estival pour les enfants handicapés de la Ville de Vaudreuil-Dorion

CONSIDÉRANT que l'organisme Association Animation Jeunesse Vaudreuil est mandaté par la Ville pour l'opération du Programme d'accompagnement en loisir pour les enfants handicapés de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que les besoins sont plus importants que les années précédentes ce qui nécessite l'embauche de quatre employés supplémentaires;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accordée une somme supplémentaire de 50 000 \$ à Association Animation Jeunesse Vaudreuil pour satisfaire aux besoins des enfants bénéficiant du Programme d'accompagnement en loisir pour enfants handicapés de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

QUE cette aide additionnelle soit financée par une affectation du surplus accumulé non affecté aux activités de fonctionnement.

« ADOPTÉE »

23-06-0625 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-23-39 / Transfert et élimination des déchets domestiques

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour le transfert et l'élimination des déchets domestiques, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 12 juin 2023 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-23-39;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Les Entreprises Raylobec inc., 530, rue Édouard, Granby (Québec) J2G 3A6, pour le transfert et l'élimination des déchets domestiques, et ce, pour un montant de 791 602,88 \$ pour l'année 2024, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401 110-23-39;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour une durée de 63 mois à partir du 1^{er} janvier 2024 au 31 mars 2029 avec la possibilité de deux périodes optionnelles de 12 mois renouvelables une à la fois.

QUE les prix unitaires soient ajustés annuellement selon les conditions du devis.

« ADOPTÉE »

23-06-0626 Prolongation de contrats de déneigement – Services et approvisionnement

CONSIDÉRANT que les contrats identifiés au Tableau de prolongation de contrats de services et d'approvisionnement – juin 2023 se terminent à la fin de la saison hivernale 2022-2023;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Ville de donner effet à la clause d'option contenue au contrat afin de le prolonger pour une saison supplémentaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service concerné qui favorise la prolongation des contrats;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte de prolonger les contrats de déneigement énumérés au Tableau de prolongation de contrats de services et d'approvisionnement - juin 2023 préparé par le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, en date du 2 juin 2023, pour une saison additionnelle soit 2023-2024;

QUE les coûts des contrats pour la saison 2023-2024 optionnelle correspondent aux prix forfaitaires ou, le cas échéant, unitaires des bordereaux de prix de chacun des adjudicataires et que ces prix soient ajustés selon les conditions des devis.

« ADOPTÉE »

23-06-0627 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-23-37 / Services de laboratoire pour l'analyse de l'eau potable, de l'eau de surface et des eaux usées

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services de laboratoire pour l'analyse de l'eau potable, de l'eau de surface et des eaux usées, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 6 juin 2023 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-23-37;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Eurofins Environex, 2350, chemin du Lac, Longueuil (Québec) J4N 1G8, pour les services précités, et ce, pour un montant de 103 196,27 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-23-37;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé jusqu'au 31 décembre 2023 avec une possibilité de quatre années optionnelles renouvelables une année à la fois.

« ADOPTÉE »

23-06-0628 Octroi de contrat / 401-120-23-21 / Remplacement des médias chimiques pour les unités de traitement d'odeur

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du Règlement sur la gestion contractuelle (Règlement n° 1764) qui prévoit la possibilité d'attribuer un contrat de gré à gré dans le cas de fourniture de produits chimiques;

CONSIDÉRANT l'offre de services pour le remplacement des médias chimiques pour les unités de traitement d'odeur présentée par Aerofil inc., fournisseur unique pour ce type d'équipement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée l'offre présentée par Aerofil inc., 30, boulevard Hymus, Pointe-Claire (Québec) H9R 1C9, pour la fourniture de service précité, et ce, pour un montant de 63 542,00 \$, taxes applicables non comprises;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des biens et des services requis et rendus en fonction des prix unitaires inscrits à l'offre de service du cocontractant.

« ADOPTÉE »

23-06-0629 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordre de changement n° 1 / Entrepreneur général / Appel d'offres n° 401-110-22-R1755.03 / Construction de la phase 1 du Pôle municipal regroupant la bibliothèque, l'hôtel de ville et une place publique

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de l'entrepreneur général dans le cadre de la construction de la phase 1 du Pôle municipal regroupant la bibliothèque, l'hôtel de ville et une place publique (appel d'offres n° 401-110-22-R1755.03) comprenant l'ordre de changement n° 1 totalisant un montant de 9 706,94 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

23-06-0630 Critères d'évaluation et de pondération / Valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final / Appel d'offres n° 401-110-23-R1841.01 / Services professionnels / Plans et devis et surveillance / Mise à niveau des automates et SCADA aux usines de filtration et d'épuration

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient approuvés et entérinés les critères d'évaluation et de pondération ainsi que la valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final contenus au document préparé le 5 juin 2023 par Stéphanie Lauzon, responsable – Gestion des impacts au sein du Service du génie et de l'environnement, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 401-110-23-R1841.01, à l'égard des services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre de la mise à niveau des automates et SCADA aux usines de filtration et d'épuration.

« ADOPTÉE »

23-06-0631 Critères d'évaluation et de pondération / Valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final / Appel d'offres n° 401-110-23-R1827.07 / Services professionnels / Plans et devis, obtention des autorisations et surveillance / Plan de stabilisation des berges à risque à Vaudreuil-Dorion

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient approuvés et entérinés les critères d'évaluation et de pondération ainsi que la valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final contenus au document préparé le 6 juin 2023 par Christine Ouimet, directrice du Service du génie et de l'environnement, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 401-110-23-R1827.07, à l'égard des services professionnels pour l'élaboration des plans et devis, incluant l'obtention des autorisations et la surveillance des travaux dans le cadre du Plan de stabilisation des berges à risque à Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

23-06-0632 Critères d'évaluation et de pondération / Valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final / Appel d'offres n° 401-110-23-R1827.08 / Services professionnels / Validation du concept final, plans et devis et surveillance / Réhabilitation du quai Esther-Blondin et dragage de la descente d'embarcations

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient approuvés et entérinés les critères d'évaluation et de pondération ainsi que la valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final contenus au document préparé le 6 juin 2023 par Christine Ouimet, directrice du Service du génie et de l'environnement, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 401-110-23-R1827.08, à l'égard des services professionnels pour la validation du concept final, les plans, les devis et la surveillance des travaux dans le cadre de la réhabilitation du quai Esther-Blondin et le dragage de la descente d'embarcations.

« ADOPTÉE »

23-06-0633 Ordre de changement n° 47 / Appel d'offres n° 401-110-21-R1773.02 / Entrepreneur général / Construction de la nouvelle caserne n° 11 – De Lotbinière

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 47 de l'entrepreneur général relié aux travaux de construction de la nouvelle caserne n° 11 – De Lotbinière (appel d'offres n° 401-110-23-R1773.02) totalisant un montant de 135 807 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

23-06-0634 Financement par le Règlement d'emprunt (parapluie) n° 1800 / Plan quinquennal d'immobilisation / Projets 2022-2023

CONSIDÉRANT qu'une autorisation est requise pour le financement, par le Règlement d'emprunt parapluie n° 1800, des dépenses pour différents projets prévus au plan quinquennal d'immobilisations pour les années 2022-2023;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient autorisés les dépenses et le financement par le Règlement d'emprunt (parapluie) n°1800 des projets suivants inscrits au plan quinquennal d'immobilisations :

DESCRIPTION	MONTANT (\$)
2022 - DÉPENSES	7 928 465 \$
Bâtiments	236 000 \$
Mise aux normes et aménagement atelier réparation mécanique - filtration	236 000 \$
Infrastructures	206 770 \$
Réhabilitation de ponceaux (Bellerive)	198 770 \$
Réhabilitation de ponceaux (Côte-Double)	8 000 \$
Parcs	961 100 \$
Parc Lorne-Worsley	961 100 \$
Pavage	3 601 940 \$
Pavage avenue Ranger et rue Phaneuf	640 210 \$
Pavage rue Trudeau	953 700 \$
Réhabilitation du pavage de la montée Cadieux	1 015 345 \$
Resurfaçage pavage boulevard de la Gare	32 685 \$
Réhabilitation du pavage du rang Saint-Antoine et du chemin Daoust	960 000 \$
Pavage et voie cyclable	881 370 \$
Pavage et voie cyclable rue Marquis	209 440 \$
Pavage et voie cyclable secteur Durocher	671 930 \$
Voie cyclable	2 041 285 \$
Piste polyvalente – boulevard de la Gare	285 000 \$
Réhabilitation de la voie cyclable du parc linéaire Besner	356 140 \$
Voie cyclable – rue Léger via Parc Esther-Blondin	65 000 \$
Voie cyclable avenue de la Canardière et boulevard de la Cité-des-Jeunes	278 960 \$
Voie cyclable le long de la rue Ouimet	228 885 \$

Voie cyclable longeant la montée Cadieux	525 870 \$
Voie cyclable longeant la rue Aurèle-Joliat	146 020 \$
Voie cyclable longeant la rue des Muguets	155 410 \$
2023 - DÉPENSES ET PRÉVISIONS	6 765 000 \$
Bâtiments	235 000 \$
Nouvelle ligne électrique HQ secteur Edouard-Lalonde et Émile-Bouchard	235 000 \$
Berges	200 000 \$
Programme de stabilisation des berges	200 000 \$
Infrastructures	850 000 \$
Réhabilitation de l'aqueduc rue Boileau	550 000 \$
Travaux de gainage de la conduite d'aqueduc au 500, boulevard Harwood	300 000 \$
Station de pompage	2 445 000 \$
Réhabilitation des stations de pompage Wildwood et Dutrisac et autres dépenses station Dumont	2 445 000 \$
Voie cyclable	3 035 000 \$
Passerelle au-dessus l'A-30 et piste multifonctionnelle	3 000 000 \$
Clôture passage des Sureaux/des Oliviers (piste multifonction)	35 000 \$
TOTAL	14 693 465 \$
MONTANT DU REGLEMENT PARAPLUIE N° 1800	14 800 000 \$

« ADOPTÉE »

23-06-0635 Entente / Logements abordables, sociaux ou familiaux / 510, rue Boileau / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction n° 2022-12108, déposée par la compagnie Nougenco-Ménard inc., visant la construction d'un bâtiment multifamilial situé au 510, rue Boileau, de façon à y construire 24 logements;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 8 du Règlement n° 1818, une contribution financière calculée selon la somme du nombre d'unités de logements construits multiplié par 1 068 \$ doit être versée par le propriétaire pour tout nouveau projet, le tout suivant la conclusion d'une entente;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur général et la directrice du Service de l'aménagement du territoire soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec le représentant du Groupe Nougenco-Ménard inc. à l'égard dudit projet;

QUE la contribution soit faite par le versement par le propriétaire d'une somme de 25 632 \$ et que cette somme soit déposée dans le fonds sur les logements abordables, sociaux ou familiaux créé et géré par la Ville.

« ADOPTÉE »

23-06-0636 Adoption / Règlement n° 1763-01 / Ententes relatives aux travaux municipaux / Modalités pour la quote-part aux bénéficiaires-tiers / Ajustements administratifs

Le greffier mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 5 juin 2023 le projet de règlement n° 1763-01;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 19 juin 2023 à 18 h 30;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1763-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux n° 1763 afin de prévoir les modalités pour la quote-part aux bénéficiaires-tiers et apporter des ajustements administratifs aux modalités de l'entente ».

« ADOPTÉE »

23-06-0637 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1840 / Plans et devis, surveillance et honoraires professionnels / Réaménagement du parc Bourget

Le conseiller M. Gabriel Parent dépose le projet de règlement n° 1840 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance, les honoraires professionnels et les travaux de réaménagement du parc Bourget, incluant tous les travaux connexes en décrétant une dépense et un emprunt de 6 890 000 \$ à ces fins et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

23-06-0638 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1829 / Plans et devis, surveillance et honoraires professionnels / Couverture des bassins RBS à l'usine d'épuration

Le conseiller M. Paul M. Normand dépose le projet de règlement n° 1829 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance, les honoraires professionnels et les travaux de couverture des bassins RBS à l'usine d'épuration, incluant tous les travaux connexes, en décrétant une dépense et un emprunt de 3 264 000 \$ à ces fins et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

23-06-0639 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1841 / Plans et devis, surveillance et honoraires professionnels / Mise à niveau des automates et SCADA aux usines de filtration et d'épuration

Le conseiller M. Paul Dumoulin dépose le projet de règlement n° 1841 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance, les honoraires professionnels et les travaux de mise à niveau des automates et SCADA aux usines de filtration et d'épuration, incluant tous les travaux connexes, en décrétant une dépense et un emprunt de 1 197 000 \$ à ces fins et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

23-06-0640 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1709-25 / Mode de financement pour la tarification de certains biens, services ou activités / Location des pavillons de Bel-Air et Normand Desjardins, du centre communautaire Jean-Marc-Ducharme, du Centre multisports André-Chagnon et de l'Opticentre St-Jean-Baptiste de Vaudreuil-Dorion

Le conseiller M. Luc Marsan dépose le projet de règlement n° 1709-25 modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n°1709 afin d'ajuster les frais pour la location des pavillons de Bel-Air et Normand-Desjardins, du centre communautaire Jean-Marc-Ducharme et du Centre multisports André-Chagnon ainsi que d'ajouter des frais pour la location de l'Opticentre St-Jean-Baptiste de Vaudreuil-Dorion et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

23-06-0641 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-316 / Zonage / Correction de la grille des usages et normes de la zone I2-128

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement n° 1275-316 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de corriger une erreur qui s'est glissée dans la grille des usages et normes de la zone I2-128 faisant suite à l'amendement 1275-311 »

soit adopté;

QUE soit délégué au greffier le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation requise;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

23-06-0642 Avis de motion / Règlement n° 1275-316 / Zonage / Correction de la grille des usages et normes de la zone I2-128

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de corriger une erreur qui s'est glissée dans la grille des usages et normes de la zone I2-128 faisant suite à l'amendement 1275-311.

23-06-0643 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1838-01 / Acquisition d'immeubles et de terrains assujettis au droit de préemption / Augmentation du terme de l'emprunt

Le conseiller M. Gabriel Parent dépose le projet de règlement n° 1838-01 modifiant le Règlement décrétant un emprunt de 9 700 000 \$ pour l'acquisition d'immeubles et de terrains assujettis au droit de préemption (Règlement parapluie) afin d'augmenter le terme de l'emprunt et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

23-06-0644 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1839-01 / Acquisition d'immeubles et de terrains / Augmentation du terme de l'emprunt

Le conseiller M. Paul M. Normand dépose le projet de règlement n° 1839-01 modifiant le Règlement décrétant un emprunt de 9 700 000 \$ pour l'acquisition d'immeubles et de terrains (Règlement parapluie) afin d'augmenter le terme de l'emprunt et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

23-06-0645 Autorisations de la Direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 9 juin 2023.

« ADOPTÉE »

23-06-0646 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre des renseignements ou questions au Conseil.

23-06-0647 Période de questions – Citoyens

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

23-06-0648 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 11 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier